

TRAFIC et PROCEDURES

Procédure d'établissement d'une liaison, Généralités

Le titulaire d'une autorisation d'utilisation d'une station d'amateur doit veiller tout particulièrement à :

respecter le secret des correspondances transmises par la voie radio-électrique en s'abstenant soit de les capter volontairement, soit de les divulguer, de les publier ou d'utiliser le contenu des correspondances qu'il a captées fortuitement.

effectuer toutes ses transmissions en langage clair ou dans un code reconnu par l'Union Internationale des Télécommunications ; le langage clair est celui qui offre un sens compréhensible, chaque mot, expression ou abréviation ayant la signification qui leur est normalement attribuée dans la langue à laquelle ils appartiennent.

ne pas utiliser d'autre indicatif que celui qui est attribué par l'ANFR
ne pas procéder, sans autorisation, à des émissions effectuées selon des procédés spéciaux qui ne permettraient pas aux Services de l'Administration, la réception et la compréhension des messages.

ne pas émettre en permanence une onde porteuse ni occuper en permanence la bande ; la diffusion d'une onde porteuse non modulée ou non manipulée n'est autorisée que dans le cadre d'essais ou de réglages de courte durée et à condition qu'il ne soit créé aucune gêne à un trafic déjà en cours.

Le titulaire d'une autorisation pour une station fixe, une station portable, mobile terrestre ou maritime, ne doit en aucun cas faire communiquer ces stations entre elles

Dans les bandes partagées, les amateurs doivent :

S'ils ont le statut primaire, respecter les règlements en vigueur (Règlement des Radiocommunications)

S'ils n'ont pas le statut primaire, veiller tout particulièrement à ne causer aucun brouillage aux stations officielles sous peine de s'en faire interdire l'usage.

Ils sont tenus, dans ces bandes, de cesser leurs émissions à la première demande faite par une station officielle ou dès réception d'appels de détresse.

Méthode opératoire radio-télégraphique

Les codes télégraphiques autorisés sont le code morse et les codes internationaux figurant au règlement télégraphique.

Etablissement d'une liaison,

L'appel est constitué comme suit :

Trois fois au plus, l'indicatif de la station appelée

Le mot « DE »

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelante

Le signe « + »

La lettre « K »

RADIOAMATEURISME

Lorsque les conditions d'établissement de la liaison sont difficiles, l'appel peut être émis plus de trois fois sans excéder dix fois.

Si au bout de trois séries appel, le contact n'a pas été établi, la série d'appel ne pourra être reprise que cinq minutes plus tard.

Avant de renouveler l'appel, la station appelante doit s'assurer que la station appelée n'est pas en liaison avec une autre station.

Une station d'amateur peut adresser un appel général (CQ) aux stations susceptibles d'être à l'écoute sur 'une des bandes de fréquence attribuées au service amateur.

Cet appel doit être constitué comme suit :

Trois fois au plus le groupe « CQ »

Le mot « DE »

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelante (cette séquence pouvant être répétée trois fois au plus)

Le signe « + »

La lettre « K »

Réponse de la station appelée

La réponse à l'appel est constitué comme suit :

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelante

Le mot « DE »

Deux fois l'indicatif de la station appelée (ou de la station qui répond dans le cas d'un appel général)

Le signe « + »

La lettre « K »

Lorsqu'une station est certaine qu'un appel lui est adressé, mais a des doutes sur l'indicatif d'appel de la station appelante, elle doit répondre QRZ ? (par qui suis je appelé ?) suivi du mot « DE »,

De son indicatif d'appel.

Le signe « + »

La lettre « K »

Fin de liaison

La fin de liaison entre deux stations est indiquée par chacune d'elles au moyen du signe « VA » précédé de son propre indicatif

TRAFIC et PROCEDURES

Méthode opératoire radio-téléphonique

Les règles fixées par la méthode opératoire radio-télégraphique en particulier celles qui concernent l'établissement de la liaison s'appliquent à la procédure radio-téléphonique.

Cependant il est recommandé d'éviter l'emploi du code « Q » en radiotéléphonie et d'y substituer les termes du langage clair tels qu'ils sont définis dans le Règlement des Radiocommunications.

Etablissement de la liaison

Appel d'une station

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelée

Le mot « ICI »

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelante

Le mot « REPONDEZ »

L'appel général est constitué comme suit :

Trois fois au plus la locution « APPEL A TOUS »

Le mot « ICI »

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelante

Le mot « REPONDEZ »

Réponse à l'appel

Trois fois au plus l'indicatif de la station appelante

Le mot « ICI »

Deux fois l'indicatif de la station qui répond

Le mot « REPONDEZ »

Lorsqu'une station est certaine qu'une appel lui est destiné, mais a des doutes sur l'indicatif d'appel de la station appelante, elle doit répondre

« QUI M'APPELLE ? »

Le mot « ICI »

Son indicatif

Le mot « REPONDEZ »

Fin de la liaison

La fin de la liaison entre deux stations est indiquée pour chacune d'elles au moyen du mot « TERMINE » précédé de son indicatif d'appel

RADIOAMATEURISME

Méthode opératoire de la télégraphie arithmique, du fac-similé, de la télévision et de la télévision à balayage lent.

Toute période de transmission de signaux de télégraphie, de fac-similé, de télévision à balayage lent, de télévision doit être précédée et suivie de la transmission de l'indicatif sur la fréquence porteuse de l'émission, en téléphonie ou en télégraphie morse ainsi que sur le document télé-imprimé, fac-similé ou sur les mires de télévision.

Nota : en fac-similé, télévision à balayage lent et télévision, les seules images dont la transmission est autorisée concerne :

Un appel CQ ou l'indicatif de la station appelée

Des images représentant le titulaire de la licence lui-même ou un opérateur supplémentaire autorisé

Des vues de la pièce, de dispositifs ou de schéma radioélectriques se rapportant à l'expérimentation poursuivie par l'amateur

Une mire portant l'indicatif de la station

La reproduction d'une émission déjà reçue, aux fins de comparaison

Tous les documents transmis doivent comporter l'indicatif de la station

Les commentaires accompagnant les images doivent être faits en langage clair et ne doivent se rapporter qu'à l'expérimentation poursuivie par l'amateur

Méthode opératoire applicable dans les cas où l'émission et la réception se font sur deux fréquences différentes

L'utilisation de deux fréquences différentes, l'une pour l'émission, l'autre pour la réception est autorisée dans les conditions ci-dessous :

Utilisation de la méthode opératoire radio-téléphonique ou radio-télégraphique

Énonciation de l'indicatif du correspondant ainsi que sa fréquence, celle-ci avec une précision suffisante pour en permettre le contrôle

Extraits textes du CSA, version 1990

Table d'épellation internationale

A	ALFA
B	BRAVO
C	CHARLIE
D	DELTA
E	ECHO
F	FOX-TROT
G	GOLF
H	HOTEL
I	INDIA
J	JULIETT
K	KILO
L	LIMA
M	MIKE
N	NOVEMBER
O	OSCAR
P	PAPA
Q	QUEBEC
R	ROMEO
S	SIERRA
T	TANGO
U	UNIFORM
V	VICTOR
W	WHISKEY
X	X-RAY
Y	YANKEE
Z	ZOULOU

CODE " Q "

[Liste des 22 abréviations du code Q](#)

QRA

Quel est le nom de votre station ?

Le nom de ma station est ...

QRG

Voulez-vous m'indiquer ma fréquence exacte (ou la fréquence exacte de ...)

Votre fréquence exacte (ou la fréquence exacte de ...) est de ... kHz (ou MHz)

RADIOAMATEURISME

QRH

Ma fréquence varie-t-elle ?

Votre fréquence varie.

QRK

Quelle est l'intelligibilité de mes signaux (ou des signaux de ...)?

L'intelligibilité de vos signaux (ou des signaux de ...) est :

1 : mauvaise ; 2 : médiocre ; 3 : assez bonne ; 4 : bonne ; 5 : excellente

QRL

Etes-vous occupé ?

Je suis occupé

QRM

Etes-vous brouillé ?

Je suis brouillé :

1 : Je ne suis nullement brouillé ; 2 : faiblement ; 3 : modérément ; 4 : fortement ; 5 : très fortement

QRN

Etes-vous troublé par des parasites ?

Je suis troublé par des parasites :

1 : Je ne suis nullement troublé par des parasites ;

2 : faiblement ; 3 : modérément ; 4 : fortement ; 5 : très fortement

QRO

Dois-je augmenter la puissance d'émission ?

Augmentez la puissance d'émission.

QRP

Dois-je diminuer la puissance d'émission ?

Diminuez la puissance d'émission.

QRT

Dois-je cesser la transmission ?

Cessez la transmission.

QRU

Avez-vous quelque chose pour moi ?

Je n'ai rien pour vous.

QRV

Etes-vous prêt ? Je suis prêt

QRX

À quel moment me rappellerez-vous ?

Je vous rappellerai à ... h (sur ... kHz ou MHz).

QRZ

Par qui suis-je appelé ?

Vous êtes appelé par ... sur ... kHz (ou MHz).

QSA

Quelle est la force de mes signaux (ou des signaux de ...) ?

La force de vos signaux (ou des signaux de ...) est :

1 : à peine perceptible ; 2 : faible ; 3 : assez bonne ; 4 : bonne ; 5 : très bonne

QSB

La force de mes signaux varie-t-elle ?

La force de mes signaux varie

QSL

Pouvez-vous me donner accusé de réception ?

Je vous donne accusé de réception

QSO

Pouvez-vous communiquer avec ... directement (ou par relais) ?

Je puis communiquer avec ... directement (ou par l'intermédiaire de ...).

QSP

Voulez-vous retransmettre à ... gratuitement ?

Je peux retransmettre à ... gratuitement.

QSY

Dois-je passer à la transmission sur une autre fréquence ?

Passez à la transmission sur une autre fréquence (ou sur ... kHz ou MHz).

QTH

Quelle est votre position en latitude et en longitude (ou d'après tout autre indication) ?

Ma position est ... latitude ... longitude (ou d'après tout autre indication).

QTR

Quelle est l'heure exacte ? L'heure exacte est ...

RADIOAMATEURISME

Le QSO

Transmettre l'indicatif d'appel à de courts intervalles, et au moins :

Au début et à la fin de toute période d'émission

Toutes les 15 minutes au cours de toute émission

En cas de changement de fréquence d'émission,

Au début de toute période d'émission sur la nouvelle fréquence

S'assurer que ses émissions ne brouilleront pas des émissions déjà en cours d'autres utilisateurs radioamateurs.

Ne pas utiliser la même fréquence en permanence.

L'utilisation de deux fréquences différentes est autorisée sous réserve d'émettre dans les conditions autorisées par la classe d'opérateur (classe d'émission, puissance, bande) :

L'une pour l'émission, l'autre pour la réception

Trafic en mode « split » (même bande)

« cross-band » (bande différente),

Trafic via relais ou transpondeur

Le titulaire de l'indicatif d'une station radioélectrique du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite est tenu de consigner dans un journal de bord les renseignements relatifs à l'activité de sa station :

la date ainsi que l'heure de chaque communication,

les indicatifs d'appels de l'utilisateur

les indicatifs des correspondants,

la fréquence utilisée,

la classe d'émission,

le lieu d'émission.

Textes administratifs ; version à jour 2016.